

Envoyé en préfecture le 22/07/2026

Reçu en préfecture le 22/07/2026

Publié le

ID : 001-210100616-20260720-2026_07_07-DE

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION

L'an deux mil vingt-six, le 20 Juillet, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 13 Juillet s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Mme le Maire.

Date d'affichage

13/07/2026

Date de convocation

13/07/2026

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Pouvoirs : 01

Votes exprimés :

- Pour : 15
- Contre : 00
- Abstention : 00

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
S. LACHIZE-PICCINO	☒	☐		R. NOVEL	☒	☐	
N. AUBRUN	☐	☒	G. PREVOST	P-Y. GENS	☒	☐	
I. BOUVET	☒	☐		L. PUJOS	☒	☐	
G. CHATEL	☒	☐		CH. DE SOUSA	☒	☐	
S. THIBLET	☒	☐		N. DURAND	☒	☐	
G. PREVOST	☒	☐		F. BARCQ	☒	☐	
S. GAYRAUD	☒	☐		I. SANTOS-CANTERO	☒	☐	
G. DELAHAYE	☒	☐					

Secrétaire de séance : BOUVET Isabelle

Rapporteur : PREVOST Grégory

Objet : Autorisation de signer le devis pour la création d'un second colombarium

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et suivants relatifs aux cimetières et aux concessions funéraires,

Vu la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,

Considérant que le colombarium actuellement existant ne dispose plus de cases disponibles pour répondre aux demandes des familles,

Considérant que l'installation d'un second colombarium au cimetière communal répond à un besoin croissant de solutions funéraires adaptées à l'évolution des pratiques de crémation,

Considérant que le modèle proposé, comprenant un jardin du souvenir, 3 bancs, permettra ainsi d'offrir aux familles un espace de recueillement respectueux,

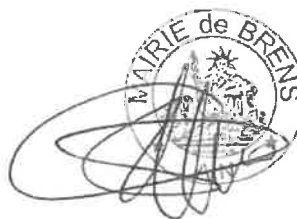
Considérant que les devis présentés par les entreprises spécialisées s'élèvent respectivement à 7 766.67 € HT, 9 635.70€ HT,

12 600.00€ HT.

Considérant que le choix de l'entreprise retenue répond à un double objectif : bénéficier d'une offre économiquement avantageuse tout en favorisant le recours à une entreprise locale ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le principe de l'installation d'un nouveau colombarium au cimetière communal ;
- De retenir le modèle proposé par la société Marbrerie Séguier pour un montant de 9 320,00 € TTC ;
- De confier à l'entreprise retenue la réalisation des travaux conformément aux modalités définies dans le devis présenté ;
- De préciser que toute nouvelle demande d'attribution d'une case de colombarium sera conditionnée à la réalisation du nouveau colombarium, l'existant ne disposant plus que d'une seule case disponible ; cette dernière sera conservée afin de répondre aux besoins temporaires, dans l'attente de la création du nouvel équipement prévue d'ici la fin de l'année 2026 ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.



61

Ainsi fait et délibéré.